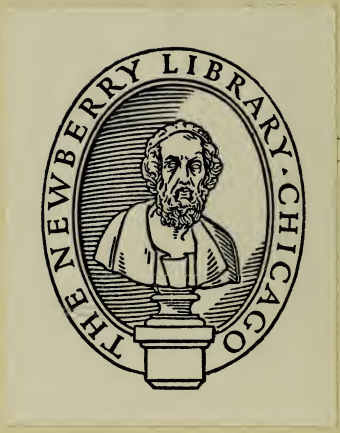
THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

9061
MS

317

CONSOLATION

A LA FRANCE, SVR LA mort, de Monſeigneur le Duc de Guiſe.

Dediee à Monſeigneur le Duc d'Aumalle.

Par Iean Mondin, Iuriſconſulte Pariſien.

A PARIS,
Chez Didier Millot, demeurant ruë de la petite Bretonnerie, pres la porte ſainct Iacques.
1589.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326
1589 no

58-27 RA 3 .31 8.

A TRES-HAVT, ET TRES-ILLVSTRE PRINCE, CHARLES de Lorraine, Duc d'Aumalle, protecteur de l'Eglise, & du public, & Gouuerneur de Paris.

SALVT.

MONSEIGNEVR, *i'ay pẽsé, que ie ne pouuois mieux faire, que ayant composé, ceste consolation à la France, sur la mort du feu Mõseigneur le Duc de Guise, (que Dieu par sa saincte grace absolue) duquel Vous soustenez la iuste & saincte querelle: comme son parent bien proche, que de la Vous presenter, Vous suppliant la veoir, & receuoir d'aussi bon œil, & volonté, comme si ie m'estois efforcé, à mettre par escript voz beaux, & vertueux faicts, desseins, entreprises, & victoires: lesquelles i'espere mettre en lumiere par cy apres, me sentant, & reputant, bien heureux, si vne fois i'en puis faire des commentaires.*

Car vous estes si vertueux, & digne de si grande louange, que mesme la vertu qui reluit en vostre frõt, attire chacun à vous aymer, & inuite vn chacun à vous louer, par ce que vertu (qui d'elle mesme incite les hõmes à la cherir) faict que ceux ausquels l'on en apperçoit le moindre esclair, sont tousiours bien venus, & honorez, en quelque lieu qu'ils voisent, où desquels le renom semé faict mention seulement de leur grandeur & sagesse, tiennent la meilleure place, au cœur & en la pensee, de ceux à l'endroit desquels on en a tenu propos. Qu'a la mienne volonté Monseigneur, i'eusse quelque chose plus rare, dequoy parer vostre Cabinet, par ce que ie crains vous offrir chose qui ne soit digne de vous: Mais en deffaut de mieux, ie vous offre ma bonne volonté, & le desir que i'ay de vous faire tres-humble seruice, & vous faire paroistre quelque indice de ce mien bon desir, & obeissance. Parquoy ie suppliay vostre Altesse d'accepter ce mien petit liuret, & croire que traictant par cy apres voz louanges, ie hauseray mon stil beaucoup plus amplement, auec toute la reuerence que ie dois à vostre nom, & maison tresrenommee en toutes choses louables, & vertueuses. Qui sera l'endroict

Monseigneur ou ie prieray Dieu le Createur, vous donner la grace de venir a heureuse fin, & bon suc-

ces, de vos ſainctes intentions & deſſeins, par cy apres, auec vn tel heur que ma penſee vous la ſçauroit deſirer.

Voſtre perpetuel, zelé, & obeiſſant
ſeruiteur, Iean Mondin.

CONSOLATION A LA *France, sur la mort de Monseigneur le Duc de Guise.*

Dediee à Monseigneur le Duc d'Aumalle.

Par Iean Mondin, Iurisconsulte Parisien.

TOVS ceux qui s'efforcẽt de cõsoler les personnes faschees, (ô François) se doiuẽt proposer, qu'ils entreprennẽt, chose biẽ haute, ardue difficile, & pleine d'espines. Car quand la fascherie est vne fois logee, & a prins place dedans vn estomach, tant plus vous taschez à l'appaiser, ou a luy proposer plusieurs bonnes raisons de consolation, plus il est entier, & du tout fiché, en ceste anxieté ou il est: & tout ce que on luy dict, le resiouit autant, comme les belles paincture sont plaisantes à regarder à vn

chaſlieux, comme les fomentations apportẽt allegemẽt à la goutte, & cõme auſſi le luth reſiouit l'oreille pleine de craſſe & d'ordure. C'eſt pourquoy ie ne ſçais cõme ie me dois cõporter en ceſte conſolation, ne meſme par quel bout commencer: Car ie n'ignore pas, qu'a entreprendre telle choſe, ſi haute, ſi onereuſe, & difficile, la fertilité d'homere en deuiendront ſterile, le Torrent de Demoſtene en deſeicheroit la lumiere & ſplendeur, de l'eloquence, Tulliene en ſeroit eſtaincte: Et moy donc le pourre-ie faire, qui ne ſuis exuberant en reſonantes paroles, & n'ay abondance de ſentences copieuſes, (en quoy eloquẽce conſiſte) voire qui ay eſté diſtrait l'eſpace de quelque temps à mon fort grand regret, de la mamelle des bonnes lettres, qui n'ay fecondité d'eſprit, ne de langage, & qui me ſents le plus foible, & plus imbecile, de tous ceux qui ayẽt mis la main à la plume, pour parler de ce que ie me ſuis propoſé, & puis qui rend la matiere que ie me ſuis appreſté, difficile, & ombrageuſe: c'eſt que ie ſçay bien que vous n'eſtes pas ſeulement faſchez, pour eſtre conſolez: mais ie diray iuſques là, que vous eſtes deſeſperez, ſi bien que ie pers tout mon entendement, à penſer, & m'imaginer vne maniere de vous conſoler, & ſi ie apprehende en moy &

penſe quel mal apporte le deſeſpoir à vn chacun de nous en ſon endroict: Ie croy que ie ne ſçauray, ſi ie deuray me taire ou parler, moy qui cognois mon impuiſſance, qui ſuis ſi imbecile, qui ſçais biẽ, qu'il ny a en moy, vne ſeulle ſcintille d'eloquence. O trop audacieuſe & trop folle entreprinſe? ô folie & temerité reprehenſible? Il me vaut bien mieux en baiſſant le voille, deſiſter du voyage entreprins, & laiſſer cecy a faire à vn autre, qui paraduenture mieux que moy, contentera la grandeur de cét affaire. Mais la penſee que i'ay en moy, qu'icelle eſtant dicte, vous ſerez tous conſolez, ne me fera donner le bureau à vn autre, & combiẽ qu'vn chacun tienne, que le deſeſpoir apporte vn grand, & exitieux mal à ceux qui le ſont, & qu'il ſoit fort a porter à vne Republique: Toutesfois ie penſe que par bonnes, & viues raiſons, & hiſtoires des grãds perſonnages, qui ont flory au temps paſſé. Ie m'euerturay à vous rendre tous reſiouis, & conſolez de telle façon, que par cy apres vous ne vous tourmenterez plus, de la mort des grands perſonnages quels qu'ils ſoyent. Metez vous deuant les yeux les hiſtoires, de pluſieurs hõmes illuſtres, des exemples deſquels elles ſont remplies, leſquels eſtant frappez d'vn meſme coup, de mal-heur ou ſemblable

qu'eſt

qu'eſt le voſtre, ont auec vne grãdeur de courage inuincible, d'vne conſtance ſinguliere, porté telles pertes ou ſemblables: diſants que les gens de cœur ne ſe fachẽt point, pour quelques choſes qui leur puiſſe aduenir, & portẽt conſtamment tout ce qui leur arriue, ſoit bon, ſoit mauuais, ne ſe laiſſants aller en aucune maniere, ne ſurmonter par la facherie: Auſſi certes ce ne ſeroit pas ſentir la nature de l'hõme ſi on faiſoit autrement, car la mort eſt humaine, elle eſt propre, & commune à l'hõme, & puis que l'homme n'a rien hors de luy de ce qui peut concerner l'homme certainemẽt, on ne ſe doit facher de la mort d'aucune perſonne, quelle quelle ſoit. Et puis que les excellans perſonnages nous ont laiſſé leurs hiſtoires, par leſquelles il appert, qu'ils ont porté la mort des plus inſignes ou auſſi grands qu'eux ou qu'ils ont porté, telles pertes ou ſemblables: A la verité celà nous doit beaucoup inciter à ne ſe point facher de la mort d'aucune perſonne quel qu'il ſoit. Ie vous demande, (ô François) n'eſt-ce pas fortune equipollente à la noſtre, quand vn pere lequel ayme naturellement ſon enfant, & plus que ſes propres yeux, meſmes plus que ſa propre vie? D'autãt qu'en icelluy il cõtemple l'effigie de ſoy meſmes, oit dire qu'il eſt mort inopinément, où a

esté tué ou en guerre où ailleurs, certes c'est le mesme. Doncques afin de ne sortir point hors de mon propos, ie vous mettray deuant les yeux les exemples de ces braues hommes, desquels ie vous viens de parler. Anaxagore Philosophe Clazomenien, comme nous lisons, vn iour faisoit de tres-excellens discours en Philosophie, & ne songeoit à autre chose sinon à contenter les grands personnages deuant lesquels il en discouroit, ne pensant dis-ie à rien, on luy apporta nouuelles que son fils vnique estoit mort. Ce qu'entendant ne changea aucunement de visage & ne feit aucun semblant d'estre faſché: mais intermit quelque peu son propos, & prononça vne voix digne d'vn tel Philosophe: ie sçay bien que i'auois engendré vn fils qui estoit mortel, & non pas immortel. Ceste voix (ô François) est digne que vous la sçachiez tous: ceste voix doibt estre escripte en voz cœurs, ceste voix doibt estre en la bouche de vous tous, afin que l'ayant, vous ne soyez saisis de faſcherie: & triſtesse de la mort de ce bon Prince monseigneur le Duc de Guise: mais qu'à present, vous disies touſiours il estoit engendré d'vn pere mortel, & non pas immortel. Passons plus outre, & regardons d'auantage les Annales, & nous y trouuerõs

dequoy, & assez d'exemples pour confirmer nostre dire. Xenocrate excellent personnage fut d'vn tel cœur: car entendant la mort de son fils Grillus qui auoit esté tué en la bataille à la premiere nouuelle mit bas la couronne qu'il auoit dessus son chef, & intermit quelque peu les sacrifices que lors il celebroit. Mais quant il ouit dire qu'il estoit mort combattant vaillamment, & non pas en fuyant par couardise, se mit de rechef le chapeau de fleurs sur son chef, & continuast le mystere encommencé. Et tendant les mains vers le ciel, ie rends grace dit-il, aux dieux immortels de ce que mon fils est ainsi mort pour la liberté du pays, iamais ie n'ay desiré auoir d'enfans qu'ils ne feussent amateurs de la patrie, & studieux de vertu & des armes. Auez vous remarqué ce que ie vous viens dire, de poinct en poinct? (O François) & si vous l'auez bien remarqué. Voyez vous pas en ce grand personnage Xenocrate vn exemple qui vous doit beaucoup consoler & induire, à ne vous point fascher? disant, qu'il estoit fort ayse de ce que son fils estoit ainsi mort pour la liberté du pays, & que iamais il n'auoit desiré auoir d'ẽfans, qu'ils ne feussent amateurs de la patrie, & studieux de vertu & desarmes. Vous en pouuez dire aultant, de la mort de

mõseigneur le Duc de Guise: car il n'est mort sinon pour la liberté du pays & pour l'extirpation des heresies: Donc consolez vous: & qui plus est vous resiouissiez, sa recompense est ample & copieuse au ciel. Fueilletons les Croniques de pres, & nous asseurerons d'auantage nostre dire: Pericle eust le courage aussi genereux comme ces grands personnages que ie vous viens d'alleguer: car oyant la mort de ses deux enfans, qu'il aimoit comme luy mesme monstra, vne telle constance, & si admirable qu'il n'est possible de plus à exprimer, ces pitoyables nouuelles luy furẽt raportees, pendant qu'il estoit en l'assemblee du peuple, & pour cela ne monstra aucun signe de fascherie, ne mesme se retira de la cõpagnie, ains constamment dõna conseil aux Atheniens, qu'ils eussent à entreprẽdre guerre contre ceux qui les auoient prouoquez, & offencez. Et bien n'est ce pas chose certaine que tant plus nous fueilletons les histoires, plus nous trouuons d'exemples de plusieurs grans personnages lesquels nous monstrent à ne nous point contrister des maux d'aucunes personnes, soyent Rois, Princes, Ducs, ou autres dignes, & braues personnages: aussi cõme i'ay dict il ne s'en faut point fascher, & ne dire point que la fascherie que vous auez, de

323

la mort de Monſeigneur, le Duc de Guiſe, vous rend ſi eſperduz & fachez que plus ne peut eſtre, & non ſeulement eſperduz & fachez : mais auſſi les republiques pleurantes & dolantes, & non ſeulement ceſte Republique mais toutes qui ont eu cognoiſsãce de ce fait, ains dire que ceux qui meurent quels qu'ils ſoiẽt ſont mortels, & non immortels. Ie vous propoſeray encores vn exemple d'vne merueilleuſe conſtãce. Dion Siracuſien qui chaſſa Denis le tyran de ſon Royaume, cõbien qu'il fut d'vne mauuaiſe nature & deſirant pluſtoſt de voir reſpandu le ſang de ceux qui n'adheroiẽt à ſes meſchãtes intẽtions, fuſſent ils ſes parans, afin que perſonne ne l'empeſcha à braſſer, & executer ſes mechãcetez, & peruers deſſeins, toutesfois imitant la vertu de ces braues perſonnages deſſus nommez, ne fuſt eſtonné d'auantage, entendãt la mort de ſon fils qu'il aimoit vniquement lequel par permiſſion diuine eſtoit tumbé du feſte de ſa maiſon mort, ains ſeulement il commanda que ſon corps fut emporté par ſes ſeruantes, & enſeuely à la façon du pays: Quant à luy pourſuiuit la harangue qu'il auoit commencé à dire deuant le peuple pour la reformation de ſa republique, & dit qu'il ſçauoit bien que ſon fils eſtoit mortel, caduc, & fragile, &

non immortel, ne diuin. Ie vous propoſerois encores pluſieurs exemples pour vous inciter à ne vous point contriſter de la mort de monſeigneur le Duc de Guiſe, comme ceux de Bibule, Antigone, Rutilie, Symphoroſe, Fœlicie, & Sophie, leſquels les morts d'aucunes perſonnes quels qu'ils ayẽt eſté, n'ôt ſçeu eſbranler d'vn ſeul pied, pour les ietter hors du ſiege de conſtance : ains animeuſement ont porté toutes morts, & n'ont fait aucun ſigne de faſcherie, cõme quelques vns mal aduiſez, qui pour quelque mort qu'il leur eſt quelque peu forte à porter, ont leur eſprit troublé accuſent le ciel, maudiſſent la mort rempliſſeut l'air de hurlemẽs & vaines plaintes, & du tout failly de courage, & demeurẽt ainſi que morts eſtonnez & ſtupides: mais ces exẽples là, ie ne les reciteray point pour briefueté, pour ce qu'il n'y a celuy d'entre vous, tant ſoit-il peu verſé à l'hiſtoire, qui à mon aduis ne les ſçache: ſeulement ie vous demãderay ſi vous n'eſtes pas appaiſez de la mort de monſeigneur le Duc de Guiſe, ayants ouy raconter par moy, & toucher aſſez d'hiſtoires & exemples des plus grands perſonnages, qui autresfois ont eſté, leſquels ont porté plus grandes pertes où ſemblables à la voſtre conſtamment, & auec vn cœur reſolu.

Parquoy pour ne vous fascher aucunement de la mort de monseigneur le Duc de Guise, remarquez ces memorables exemples apresuelles, & vous proposant à ceste heure qu'il est mort dictes il est trespassé, & mort, aussi estoit-il mortel, & nous tous aussi, & faut que nous mourions tost ou tart, estant ordonné de Dieu à vn chacun de mourir, & certainement le plustost est le meilleur: car nous sommes au plus miserable siecle qui se puisse excogiter, nous sommes en vn monde masqué, & au lieu de l'aage d'or, nous sommes en celle de fer, en laquelle vertu est si rare, & le vice si frequent, que c'est chose pitoyable d'en parler: ie dis de verité qu'à voir les calamitez dereglemens, debordemens, & autres vices, de ce temps plusieurs gens de bien desireroient la mort, s'ils ne craignoient offencer Dieu. Ie n'ignore pas que la vertu, la proesse, & la magnanimité qui estoient en deffunct monseigneur le Duc de Guise, ne vous incite grandement à le pleurer? Ie sçay bien que toutes ses vertus qui reluisoient en son front, comme le Soleil en plain midy, vous le font regretter: mais toutesfois pour cela, il ne faut les mettre en son esprit outre raison. Ie ne doubte point que quelqu'vn voulant reciter ses vertus & proesses (lesquelles ie toucheray

ſommairemẽt) ne me die, qu'a peine eſtoit-il paruenu en aage de cognoiſſance que deſia il aymoit l'honneur de Dieu & les armes, non pas pour ſon iouet: mais pour extirper les hereſies, leſquelles il y a ſi lõg temps qui regnẽt en France, & pour deffendre ſon pays, lequel il a conſerué ſi vertueuſement tant qu'il a eſté en vie. Certainement les hiſtoires ne peuuẽt loüer d'auantage, le Phrygien Anchure fils de Mide, Sperte, & Bule Lacedemoniens, les Deces, les Curtes, Codre l'Athenié, & Marc Regule, pour ce qu'ils ont laiſſé à leur poſterité, grãde matiere de les louer à cauſe que de leur ſang, ils rachepterent la liberté & le ſalut de leur patrie, que nous deuons ce debonnaire Prince Mõſeigneur le Duc de Guiſe, qui ſ'eſt de telle façon expoſé pour la liberté de ſon pays, qu'il y a eſpandu ſon ſang, nous ne deuõs auſſi effacer de ſon roolle, Mõſeigneur le Cardinal ſon frere, lequel ſecondant les vertus fraternelles, à perdu la vie pour la tuition de ſon pays: Mais pour ces bien-faits là, ie vous prie de ne vous point facher de leur mort, mais dire qu'ils ſont bien heureux, d'eſtre morts d'vne telle mort: car il ny a perſonne d'entre vous ſ'il n'eſt plus aueugle qu'vne taulpe, qui ignore qu'à tous ceux qui ont deffendu leur pays, l'ont augmenté & amplifié, il

ny

324.

ny aye vn lieu au ciel, defini, dedié, & arresté, auquel (biẽ heureux) ils iouissent d'vne ioye eternelle & infinie. Nous pouuons dire celà de Monseigneur le Duc de Guise qui (comme ie croys) esprouue, que c'est que d'estre amateur du peuple, & qui a, a ceste heure recõpẽce tresample & trescopieuse au ciel. Or me pourra dire quelqu'vn non encores accoisé & appaisé de sa mort: comment serions nous consolez de la mort d'vn tel Prince, l'amour duquel no⁹ doit induire à le pleurer ameremẽt, & de la mort duquel toutes les Republiques Chrestiẽnes ce peuuent dire troublees, comme on les voit: Vn autre pour impugner mon propos pourra dire comment pourrons nous arrester nos larmes, oyans parler de la mort d'vn tel Prince, lequel nous a sauué la vie plusieurs fois, & lequel comme vn chacun sçait a empesché que l'heretique ne foudroya la Frãce, qu'il estoit aussi le bonheur & l'appui de la France, laquelle est par sa mort à veuë d'œil bien affoiblie. Qu'il tenoit les François en seureté, que sa veuë seulle estoit la peur des mechans, & que son authorité à plus vallu en toutes choses qu'aucune qu'õ puisse alleguer & estoit dis-ie son authorité plus grande que celle de Caton: Car Caton par son authorité feit seulement que les villains & obscence

ieux qui se celebroyent en la louange de la Deesse Flore, par des hõmes & femmes neues, fussent mis à neãt: mais luy par son authorité à tant faict, que non seulement il a chassé toutes villenies, qui se commettoient malheureusement en France: mais aussi qui est encores plus grand que tout ce que nous venons de dire, a chassé l'heresie, ou si ne la du tout chassee, il la presque mis à neant. Toutes ces choses la que ie vous viens de dire, me pourroient estre obiectees, pour m'empescher de vous consoler: mais ie ne les eusse pas dict si ie n'eusse pensé estãt dictes, que vous seriez tous consolez l'estans comme ie croys presque desia dessors que ie vous ay proposé les histoires des grans personnages dessus louez: Quelqu'vn me pourroit dire, n'estant encores consolé que les proesses, & vertus de Monseigneur le Duc de Guise, sont si grãdes, qu'ils ne peuuent estre mises en oubly, pour ce qu'ils sont innumerables, & ie respondray qu'il est certain: mais qu'il ne s'en faut esbahir: Car les braues gens, sont engẽdrez de Braues: & tout ainsi qu'vn Aigle genereux, n'engendre vn Pigeon craintif: Ainsi vn vaillant Prince, n'engendre vn enfant, couart, mal habile, & inepte: & pouuons proprement, & aisement dire icy de monseigneur le Duc de Guyse, des-

326

funct, qui estoit engendré d'vn pere, qui par ses beaux faicts, & insignes exploits de guerre passa les Alpes, laissa en Piemont, Italie, Naples, & Sauoye, perpetuelle memoire de son nom, chassa les Anglois hors de la France à Calais, & les mit en routte, & sans luy eussent mis a feu, & sang tout le pays de France, print par apres Thionuille, soubstint l'Espaigne, Flādres, Barrabant, Hongrie, & Allemagne, empeschast Charles le Quint, treſpuissāt Empereur de s'approcher, de la ville de Mets, & luy feit paroistre comme il estoit braue au fait des armes: Brief feit ce que deux cens ans auparauant, la Frāce n'auoit sçeu faire si dextrement, & vaillamment, que iamais n'en fut veu le pareil de quelques races, tiges, lignees, & origines, qu'il fut sinō de celles de ce vaillant Prince d'heureuse memoire, Godefroy de Billon, & du Roy Charlemagne, ayeuls de monseigneur le Duc de Guise. Ayant parlé des vertus paternelles & masculines, il n'y aura point de mal se me semble, si ie parle des maternelles, & fœminines: De quelle Dame a-il esté engendré de Madame la Ducheſſe de Nemours, Princeſſe si vertueuse, que si ie vouloys nombrer ses vertus, & descrire ses louāges, le iour me deffaudroit plustost que la matiere, ie diray seulement qu'en qu'elle fa-

çon, que sçauriez prendre, ceste tres-honnorable Princesse, on la trouuerra suiure si bien la vertu, que i'auserois asseurer que sa seule vie, & ses seuls exemples, sont miroirs assez vtiles & profitables, pour instruire la vie des Roynes, & des Princesses, non seulement de France, ains de tout le monde: mais pour cela ie vous prie, que vous vous mettiez en l'esprit, qu'on ne le doit pleurer, ains s'asseurer que Dieu l'a appellé, pour multiplier la compagnie des bien-heureux. Or puisque i'ay icy parlé des vertus de son pere, & touchay les louanges de sa mere, ie parleray des siennes, pourueu que me promettez, d'estre consolez & resiouis, icelles estant dictes: Doncques m'en asseurãt, representez vous la bataille de Poictiers: en laquelle, il monta si bien sa valeur, que luy mesme, seruit de boulleuert, & de rẽpart, contre les plus vaillans qu'onc y en eust, Ses victoires, & ses bon-heurs, veritablement ne sont seulement à comparer à vn hõme vaillant, mais aussi au plus heureux Roy illustre, & accompaigné de rares vertus, qui fut iamais. Que Scipion, que Annibal, que Cæsar, Que Achille, que Põpee, que Hector, & Alexandre, lesquels sont appellez, & reputez, par tous les braues historiens, vaillans, & les premiers qui iamais furent pour le faict

de guerre viennent en auant, ils ne seront à comparer à luy. Que Policrate, & Silla, qui se faisoient appeller les biẽ-heureux, & enfans de la poulle blãche, viẽnẽt, ils ne toucheront du bout de leurs leures, à ses bonheurs, vaillãces & victoires. Imaginez vous le combat de Moncontour, où il monstra, & feit exibition si hardiment, de ce qui sçauoit en faict de guerre, remettrez vo⁹ en la pẽsee, ce qu'il a fait ces iours passez, à Villemory, Montargis, Estampes, & Auneau, où il a foudroyé ces malheureux Allemans, qui vous eussent tous pillez, massacrez, battus, & vous eussent faict aller chercher habitation ailleurs. Certes si quelqu'vn disoit autrement, & attribuoit ceste louange à autre, ie luy dirois qu'il se trompe, & abuse grandemẽt, car personne ne meit la main à ceste belle victoire, que luy assisté de la grace de Dieu, & sans luy on eust esté en danger d'aller chercher habitatiõ, & manoir ailleurs, comme encores ces iours derniers, le douziesme de May eussiez faict, s'il n'y eust esté, & ne vous eust conseruée, & gardé de la gueule de la mort, du fer, du sac, du feu, & pillage de toutes vos maisons, ie ne puis taire cela, ne mesme la vaillance, bon-heur, & prudence, de ce debonnaire Prince, qui n'ayant esgart à la vie ny au corps mortel, & passible,

à reduict toutes ses actions, au souuerain biẽ. Quant ie tiens, ces propos, (ô François) ie ne crains certes estre accusé, comme violateur, & transgresseur, de la loy, des douze tables, qui deffendoit, de dire, en parlant des morts & tresPassez, autre chose d'eux que verité: car quant à moy maintenant ie ne dis que vray, & par cy apres ie ne diray autre autre chose, la Germanie, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Indie, & toutes les autres nations, tant barbares, que non, tant elognees de nous, que proches, ou la renõmee, de ce tresdebonnaire Prince, à esté semee, & esparse, m'en pourront demantir. Aussi celà est si veritable que si pour le verifier, ie voulois de ma plume cõmencer par vn bout, & acheuer par l'autre, la multitude de verité qui en est en la voullant escrire, m'apporteroit seulemẽt confusion, auecdeffiãce de chanceler soubs le faiz. Ie voudrois seulement, que ceste loy des douze tables, eust lieu en ce Royaume à present, affin que les heretiques lysans cecy, & m'oyans decorer ce tres-genereux Prince, de ses propres louanges, & non empruntees, n'eussent en leur entendement, que ce que ie dis, ie le profere adulatoirement, & par vne particuliere affection, que ie porte à ceste maison tres-ancienne: Et que si quelqu'vn le pense ainsi, que

le bon Dieu qui m'oit icy parler, & qui lict dedans mon cœur, me face faillir la parolle, & mourir ſubitement: Qu'à la mienne volonté diſ-ie, qu'elle euſt lieu? Qu'à la mienne volõté, que la loy, & couſtume, des Anciens, fut à preſent treſ-eſtroictement obſeruee, en Frãce? qui eſt que ceux qui auroyent illuſtré leur nom, par la gloire, & vaillance de leurs proeſſes, & delaiſſé quelque noble teſmoignage, & exemple de vertu, feuſſent grãdement louez n'eſtant rien certes plus raiſonnable, que de payer à vertu ſon ſalaire, qui eſt l'honneur, ne plus conuenable à toutes bonnes perſonnes, & nobles cœurs, que de chaſſer, & regetter le vice, cõme vil, & deſ-honneſte. Car à la verité vn chacũ ſçait, que de la ont priſ leurs ſources les remunerations cõſtituees aux vertueux & heroïcques faits, cõme les couronnes, les triũphes, les trophees, les images, les ſtatuts, les magiſtrats, les dignitez, & autres pareils honneurs, & n'ont eſté iuſtituez; ſinon afin que les hommes feuſſent incitez à la vertu, à laquelle nous nous deuons efforcer de paruenir pour eſtre louez, & eſtre referez au catalogue de ceux qui ſe gouuernent, ſi bien en ce mõde, qu'apres leur mort, ils laiſſent tant aux viuants, qu'a leurs ſucceſſeurs, des exemplaires de vertu, comme des eguillons, à bien & heu-

reuſement viure, & cela fut la cauſe principalle, qui emeut les Atheniens, de louer, tous les ans en public, tous ceux qui eſtoient morts pour leur patrie. Les autres nations de Grece, garderent auſſi religieuſement telle couſtume, & ſouloient reciter publiquemẽt, toutes les louanges des Treſpaſſez, commenceãs à leurs premiers geſtes, & à la fin deſcendit, ceſte bonne & louable inſtitution, des Grecs, aux Romains: tant qu'a Romme, ſouloient les plus apparentes, & plus anciens, ou ceux qui touchoient aux Treſpaſſez, de plus proche conſanguinité, ou alliance, reciter tãt par funebre oraiſon, qu'Epitaphe ou conſolation de leur mort à leurs amis, qu'autre maniere de loüer les morts, declarer publiquement, leurs faicts, leurs dicts, & generallement tout le cours de leur vie. Or n'ont eſté ſeuls les Grecs & les Romains, qui trouuerent honnorable, de commemorer la vie, & les louanges des Illuſtres perſonnes, apres leur mort: Mais auſſi fut ceſte couſtume, obſeruée, des Indiẽs, qui ſouloient créer vn Magiſtrat, ayant charge expreſſe, de reciter, à l'entree de la maiſon du Treſpaſſé, non ſeulement ſes louanges, & actes vertueux, mais auſſi racompter, & comme paindre au vif, ſes mœurs, ſes conditiõs, & ſa vie, & deuoit appertement dire, ſi celuy qui

louent,

329.

louoit, eſtant en vie, auroit, ou dict, ou faict, aucune choſe d'honneſteté, qu'on d'euſt fuir, affin que ceux, qui l'entéderoient, ſuiuiſſent, ce qui ſe deuoit ſuiure, & laiſſaſsent ce qui ſe deuoit fuir. Les Egiptiens auſſi, louoient les Treſpaſſez, de quel eſtat, ou condition qu'ils fuſſent, mais ſans faire, aucune mention, des choſes externes, comme des Richeſſes, ils louoient ſeulement en eux, pieté, foy, iuſtice, & religion. Quãt à la louãge des Roys, & des Princes, certes ils eſtoient, bien plus diligens, & plus ſeueres: Car ils ne faiſoient les ceremonies, de leurs funerailles, que premierement, le grand Preſtre (qui eſtoit ſecond en dignité apres le Roy) n'eût recité toute leur vie, par ordre, & dés le commencement, affin que ſi les vertus, euſſent ſurmonté les vices, & que leur ſplendeur, euſt eſclarcy, l'obſcurité des actes malfaicts: Ils fuſſent embaulmez, mis en vn magnifique ſepulchre, & honnorez de toute maniere de louãge. Mais ſi les vices, obſcurciſſoient tant la lumiere, du tiltre Royal, qu'il ne peut eſtre eſclarcy, & qu'auſſi ſurmonta les vertus, de nombre, & de grandeur, fuſſent priuez de l'honneur, de ſepulture, & demeuraſſent notez de perpetuelle infamie. Pluſt-il à Dieu, (ô François) que ceſte couſtume fut au iourd'huy ſi bien

gardee en France: elle seroit cause, que ceux qui louent d'aucuns Trespassez, en mentant, ne les louroient ou declareroient leur vie; pour verité, sans pour les auoir louees, s'asseurer, d'auoir acquis, tantost la faueur, & la grace, de quelques vns, tantost, la gloire de leur amis, ou toute autre chose semblable sans lõguement premediter, les louanges du mort, s'il n'estoit aussi digne d'estre loué, que celuy duquel i'ay proposé de parler, de peur, qu'ils ne feissent des vices des Trespassez vertus. S'il estoit ainsi, certes plusieurs se trouueroient, lesquels encores que la crainte de Dieu, ne retirast, des actes illicites, qu'ils commettent: Toutesfois ou la cupidité d'honneur, les cõtiendroit en leur office, ou la crainte d'infamie, les retarderoit, quand ils s'en iroient, abandonner aux vices. C'est pourquoy donc, on ne pourroit suffisamment, louer l'institution d'honorer les Trespassez, par laquelle (comme Aspasie monstre en Platon) les bõs sont prisez selon leurs merites, les viuãts sont admonnestez, leurs fils, & leurs freres, sont eguillonnez à l'imitation de leurs vertus, & leurs parens, (si aucuns les ont suruescus) auec le grand plaisir, qu'ils ont en leur esprit, sentent aussi, vne incredibile consolation: Cecy approuuant Ciceron, quand il dict: la vie des

morts, seruir à la memoire des viuans. Aussi les loix des douze tables, cognoissantes le fruict, qui de ce prouient, ont bien osté des ceremonies funebres, la grande despence, les pleurs, & le dueil: & ont ordonné, que la magnificence des sepulchres seroit diminuee; mais elles n'ont deffendu, que les lougães des honnorables personnes, fussent recitees, ou mises par escript. Ie dy cecy (ô François) pour respondre, à ceux, qui crient les louanges des morts, deuoir estre condamnees, & decriees, pour ce qu'elles ouurent la voye, aux affetees, & dangereuses flatteries, & que telles louanges, sont du tout inutiles, aux trespassez, qui sont sourds, affin aussi que ie monstre, qu'à bõ droict: nous pouuons nous glorifier, que ce iourd'huy nous sommes assemblez icy, non pour autre cause, sinon que pour tres-honneste, & treslouable occasion: Sçauoir est, moy à qui se presente, tres-ample, mais toutesfois trop triste matiere, & subiect d'oraison, & cõsolation, & vous pour entendre, les louanges & vous consoler de la mort, de monseigneur le Duc de Guise, Prince qui ne peut estre assez dignement loué, par eloquence humaine, tãt grande, & feconde soit elle. Puisque dõc qu'il est ainsi, que ie ne suis mõté, en ceste tres-hõnorable chere, pour autre raison, sinon pour

vous consoler de sa mort: ie vous prie qu'à la fin de ceste consolation, ou ie suis de vous consoler: & ne vous fascher, ne contrister, en aucune maniere: ains vous resiouyr de sa mort & vous plaindre par cy apres, de l'ingratitude de ceux, qui n'ont recogneu ses grands seruices, à ceste couronne, car il n'y a eu point d'autre que luy qui aye conserué ce Royaume de France, au Roy, & à tous les Valesiens, que luy, & ses predecesseurs, & s'il eust voulu, il y eust eu plus grand part, que le Roy, que dis-ie Roy, veu qu'il ne l'est pas: car il n'a plus de Majesté, estant toute appartenante au peuple, & à luy baillee pour la conseruer si bien que l'ayant ruiné, il l'a perdue: mais il s'est contenté, d'auoir bien fait. Or à ceste heure, qu'elqu'vn non encores du tout consolé, me pourra dire, Hé failloit il, que pour auoir conserué, la couronne au Roy, & à toute sa maison, pour auoir chassé, les sensues, les viperes: & succe sanga de la France, pour auoir tousiours conserué, les loix en liberté, pour auoir esteinct le feu, qui eust bruslé toutes les villes du Royaume, de France, s'il n'y eust remedié, pour auoir cõserué, voz maisons, enfans & familles, il receut telle recompense? Au lieu de luy donner plusieurs couronnes triumphales, & de l'honorer, de tant de tiltres d'honneurs, qu'il en

auoit acquis par tant d'actes vertueux? Estoit-il raisonnable, que pour n'auoir iamais eu de repos en luy, pour asseurer les François, (pour la'sseurãce desquels il a enduré, du mal infiny) il receut tel loyer? Estoit-il equitable, que pour auoir engagé, tous ses biens, moyens, substances, facultez, pour vous oster de peine, de labeur, & de souffrance, il receut tel grammercy? Estoit-il conuenable, que pour auoir passé, tant de nuicts sans sommeiller, pour la France, pour auoir passé mille allarmes, mille assauts, afin de vous exempter, & sauuer de mal, de peine, & de tant de labeurs, qu'eussiez souffert, paty, & enduré, s'il n'eust prins la cause de Dieu, & la vostre en sa main, il fut remercié, de telle sorte, que de la massacrer, de ceste façon, soubs le nom sacré, & inuiolable, des Estats generaux, de toute la France? Auquel ie respondray l'affection, que portiez a ce bon Prince, vous fait dire celà: Toutesfois ie suis d'accord, auec vo⁹, que nõ, & vous asseure, que le bon & puissant Dieu, ne laissera pas cela impuny, & qu'il enuoyera son tonnerre, qui brisera, & mettra en pouldre, les malheureux, les damnez, & les demons, lesquels ont propose, & conseillé, de faire ce malheureux assassinat, & deplorable massacre, & ceux qui l'ont entreprins, & mis à fin, par le commandement

du Roy, lequel n'est rien, car seulement s'il se dict homme, où est son humanité ? Si ce dict Roy, où est sa iustice? Si ce dit cousin aux defuncts, où est son sang? il n'a rien monstré, de tout cela, il n'est donc rien. Parquoy ne pleurez point, vn tel personnage, lequel est mort, pour la querelle de Dieu, & lequel pour ses beaux faicts en ce monde, à gaigné la courõne des cieux, & a merité, d'estre canonizé, & estre referé, au catologue des martirs, & nombre des saincts. Et pour inciter nostre tout bõ & tout puissant Dieu, à luy octroyer, ces choses la, lesquelles ie croys, qu'il luy a desia octroyé, nous tous, prions le, & supplions le, à ioinctes mains, & disons tous ensemble, en ceste façon. O Dieu tout bon, tout puissant, & tressouuerain qui d'vn clain d'œil, peus esbrãler, tout le monde, & en la main duquel, toutes choses sõt, qui gouuernes les mers, les terres, & les peuples, qui regis, & administres, les republicques, qui dispose miraculeusement toutes choses, qui conserue tout, en sa pristine splendeur, & qui estes le scrutateur des cœurs, des pensees, & cogitations, de tous les hommes de la terre, ie vous prie, & requies, à ioinctes mains, & d'vn cœur contrict (lequel ne mespriſastes iamais) que vous ostiez en premier lieu, du penſement & esprit, de tous les

paures François, si desolez si faschez, & si esperduz, de la mort, de vostre bon seruiteur, monseigneur le Duc de Guise, la cogitation qu'ils en ont, & arrestiez, leurs larmes, & souspirs, & que leur enuoyez, consolation, afin qu'ils prennent courage, à deffendre vostre querelle, qui est si iuste, & equitable; & qu'en second lieu, me faciez tant de grace, qu'iceux ayans veu, ce petit discours en forme de consolation, vostre grace, & vostre sainct Esprit, les accompagnant, ils soient tous consolez, & resiouis, & que d'vne allegresse, & d'vn cœur exultant eux estans confirmez, par vous, & edifiez par la lecture, de si peu, que i'ay faict, ils combattent vaillamment, vos ennemis, & en puissent remporter la victoire: car sans vous toutes les ent reprinses, des hõmes, sont vaines, & de nul effect, & si vne ville, ou cité, n'est gardee, de vous en vain, tous les habitãs d'icelle, tous les soldats, & gens de guerre, lesquels on y pourroit mettre, & tous les canõs, & artilleries, la graderont ils. Ie vous requiers aussi en tiers lieu, que vostre bon seruiteur iuste, se reculant du mal, & desgarny de toute iniquité (quant il viuoit) monseigneur le Duc de Guise, lequel pendant qu'en ce mõde, & terre basse, a esté auec exorné, de tant de vertus, auez faict venir à bout de tant de bon-

nes entreprinſes, en deffendant voſtre iuſte querelle, auez decoré de tant d'hœurs, & felicitez, vous referiez au nombre des ſaincts, & que le couronniez, de la couronne du ciel, laquelle ſignifiera, que voſtre grace, en quel lieu qu'il aye eſté, l'accompaignant, a vaincu la mort, & qu'il s'eſt employé, pour vous iuſques à la derniere goutte de ſon ſang.

Ainſi ſoit-il.

FIN.